

DEPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre,
Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

.*.*

Etaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

POINT 1
Approbation du compte-rendu
de la réunion du bureau syndical
du 24 mai 2022

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, suite à l'envoi par mail du compte-rendu du dernier Bureau du 24 mai 2022 et suite à sa demande en séance de savoir si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation. Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2022.

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1er Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022
ID : 061-226100014-20220912-2022_711-DE

DEPARTEMENT DE L'ORNE

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

..*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Étaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

Monsieur le Président informe que l'objectif de cette convention est de définir le cadre technique et financier de l'opération de diagnostic relatif à l'ouvrage de prélèvement « St Hippolyte » situé sur la commune d'Almenêches.

Le programme arrêté consiste à réaliser le diagnostic complet de l'ouvrage de prélèvement AEP de « St Hippolyte ».

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer la convention d'AMO entre le SDE et la CDC des Sources de l'Orne pour un diagnostic d'ouvrage du forage de « ST HIPPOLYTE ».

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1er Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

POINT 2 : Conventions
2-1 « Convention d'AMO entre le
SDE et la CDC des Sources de
l'Orne pour le diagnostic du
forage de St Hippolyte »

Bureau

Du Syndicat départemental
de l'eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

**_*_

POINT 2 : Conventions
2-2 « Convention de MOD
entre le SDE et le SIAEP
du Haut Perche pour des
travaux de régénération
et d'approfondissement
des forages de la
PELTRIE. »

Etaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGÉ, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

Monsieur le Président informe que les travaux de régénération des forages sont du ressort du maître d'ouvrage (SIAEP du Haut-Perche), au titre de l'entretien de ses forages de production, les travaux d'approfondissement sont, eux, du ressort du SDE, mandataire de la présente convention, au titre de ses compétences exclusives de recherches en eau dans le département de l'Orne.

Ayant été décidé conjointement, entre le maître d'ouvrage et le mandataire, que les travaux de régénération et d'approfondissement, nécessaires au maintien des capacités de production d'eau potable au droit du site de « La Peltrie », situé sur la commune de Bivilliers seraient menés lors d'un seul et même chantier, il a été décidé que le maître d'ouvrage déléguerait au mandataire la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux. L'enveloppe financière prévisionnelle pour l'ensemble des travaux est estimée à 250 000 € HT.

La part revenant in-fine au maître d'ouvrage et que le mandataire lui resoumettra par appel de fonds est estimée à 150 000 € HT. Le détail du programme de travaux et la répartition entre le mandataire et le maître d'ouvrage sont précisés dans une convention.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

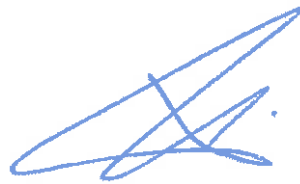
Affiché le

12 OCT 2022

ID : 061-226100014-20220912-2022_711-DE

Le bureau, après en avoir délibéré et à
Président à signer la convention de Maitrise d'Ouvrage Délégée (MOD)
entre le SDE et le SIAEP du HAUT PERCHE pour les travaux de
régénération et d'approfondissement des forages de « la Peltrie ».

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1er Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

Monsieur le Président informe que l'objectif de cette convention est de définir le cadre technique et financier de l'opération de diagnostic relatif à l'ouvrage de prélèvement « Louvoy » situé sur la commune de Gaprée. Le programme arrêté consiste à réaliser le diagnostic complet de l'ouvrage de prélèvement AEP de « Louvoy ». Rémy Rillet, ne prend pas part au vote, pour cette délibération.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer la convention d'AMO entre le SDE et le SMAEP de Gaprée pour un diagnostic d'ouvrage du forage de « Louvoy ».

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

..*..

POINT 2 : Conventions
2-3 « Convention d'AMO entre le
SDE et le SMAEP de Gaprée
pour le diagnostic du forage
de « Louvoy »

EXTRAIT DU REGISTRE DE

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

..*..

Etaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

POINT 2 : Conventions
2-4 « Convention d'AMO entre le
SDE et LE SIAEP de la
Trigardière pour le Diagnostic du
forage des BROCTEUX »

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.


Secrétaire : M. RILLET

Monsieur le Président informe que l'objectif de cette convention est de définir le cadre technique et financier de l'opération de diagnostic relatif à l'ouvrage de prélèvement « des BROCTEUX » situé sur la commune de la Ferté-en-Ouche (commune déléguée de Bocquencé).

Le programme arrêté consiste à réaliser le diagnostic complet de l'ouvrage de prélèvement AEP « des BROCTEUX ».

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer la convention d'AMO entre le SDE et le SIAEP de la Trigardière pour le Diagnostic du forage des BROCTEUX.

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

EXTRAIT DU REGISTRE DE

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Étaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

Monsieur le Président informe que l'objectif de cette convention est de définir le cadre technique et financier de l'opération de diagnostic relatif à l'ouvrage de prélèvement « Les ormeaux, route de Rouen et Luzerne » situé sur la commune de Sées.

Le programme arrêté consiste à réaliser le diagnostic complet de l'ouvrage des forages de prélèvement AEP « Les Ormeaux », « Route de Rouen » et « La Luzerne ».

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer la convention d'AMO entre le SDE et la CdC des sources de l'Orne pour un diagnostic d'ouvrage des forages « Les Ormeaux », « Route de Rouen » et « La Luzerne ».

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

POINT 2 : Conventions
2-5 « Convention d'AMO entre le SDE et la CdC des sources de l'Orne pour un diagnostic d'ouvrage des forages « Les Ormeaux », « Route de Rouen » et « La Luzerne ».

..*_..

DEPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaients présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, sans publicité ni mise en concurrence, en raison de son montant inférieur à 40 000 € HT, en vue d'attribuer un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de deux ans non renouvelable, pour la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation agricole avec proposition de pistes d'actions pour la réduction des consommations d'intrants sur la base des exigences de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) Niveau 3, ainsi que la tenue de formations aux pratiques agro-écologiques. Ces prestations s'incluent dans le cadre des démarches de protection de la ressource en eau dans les aires d'alimentation de captages prioritaires de l'Etire, de la Laudière et de Pont de Couterne.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de deux ans non renouvelables.

Sur une société ayant retiré le dossier de consultation, seul la Chambre Régionale d'Agriculture Normandie (CRAN) dont le siège est situé à Caen (14), a remis une offre.

Bureau

Du Syndicat départemental
de l'eau

*_**

POINT 3

Attribution du marché public
n°2022-03 pour des prestations
d'accompagnement technique
agricole

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 4 OCT. 2022

ID : 061-226100014-20220912-2022_711-DE

La candidature de la CRAN complète la procédure de consultation. L'offre technique de la CRAN correspond également aux attentes techniques du CCP et économiques du SDE. Les résultats de sa notation sont détaillés dans le tableau ci-après, conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, et notamment sur la base du détail quantitatif estimatif non contractuel d'un montant de 28 871,50 € HT.

Candidat	Montant en € HT	Note Prix /40	Valeur technique /40			Détails /20				Note finale /100
			Diagnostic / 10	Plan d'actions /20	Formation /10	Diagnostic et plans d'actions /10	Document explicatif démarche /3	Document préparatoire diagnostic /5	Références techniques formations /2	
CRAN	28 871,50	40	10	17	10	10	2	4	2	95
			soit 37/40			soit 18/20				

Après l'exposé de l'analyse faite par les services du SDE de la candidature et de l'offre et au vu de la décision du pouvoir adjudicateur, le bureau syndical décide de retenir l'offre présentée par la CRAN, d'un montant de 28 871,50 € HT, qui est économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer le marché avec la CRAN ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau


Jean-Vincent DU LAC

EXTRAIT DU REGISTRE DI

Bureau
du Syndicat départemental
de l'eau

..*..

POINT 4

Désignation du SDE comme
opérateur PAEC

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre,

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents : Jean-Vincent du Lac, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Alain LANGE, Thierry LAIGRE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Rémy RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Xavier GOUTTE, Michel LERAT, Béatrice METAYER, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Michel LERAT donne pouvoir à Frédéric GODET.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que deux appels à projets sont actuellement ouverts par les DRAAF Normandie et Pays de Loire pour le dépôt de Projet Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) concernant respectivement les campagnes agricoles 2023 à 2025 et 2023.

Il rappelle l'intérêt d'un tel dispositif d'aides financières pour le soutien des changements de pratiques et de systèmes promus par les programmes d'actions de préservation de la qualité d'eau prélevée par les captages prioritaires, et dans lesquels s'engagent les agriculteurs partenaires.

A cet effet, le SDE souhaite être opérateur de 8 PAEC Eau Potable - Captages Prioritaires (concernant en tout 9 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires) :

- AAC de Vingt-Acres à Sarceaux (Normandie) ;
- AAC de Pont de Couterne à Rives d'Andaine (Normandie) ;
- 3 AAC de Pont Herbout-Le Gué & Les Vallées-La Pommeraie & Barrage de la Visance à Landisacq (Normandie) ;
- AAC de l'Etre à St Pierre du Regard (Normandie) ;
- AAC de la Luzerne, les Ormeaux et la Route de Rouen à Sées (Normandie) ;
- AAC de la Laudière à Pointel (Normandie) ;
- AAC du Bassin Egrenne-Varenne (Normandie) ;
- AAC de Pont de Couterne à Rives d'Andaine (Pays de Loire).

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

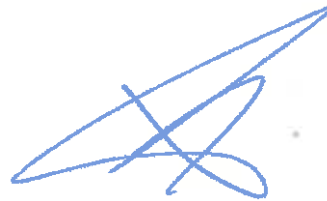
Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le **4 OCT. 2022**

ID : 061-226100014-20220912-2022_711-DE

Suite à l'exposé des PAEC et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) correspondantes, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à déposer les 8 PAEC pour être opérateur sur 9 AAC prioritaires auprès des DRAAF de Normandie et de Pays de la Loire, à mobiliser les moyens humains et financiers, à conventionner avec des partenaires pour de la coanimation ou via la commande publique pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Fait à Alençon, le 12 septembre 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1er Vice-président du Syndicat départemental de l'eau,



Jean-Vincent DU LAC